

# **Changement de prénom – Personne majeure**

## **Liste des pièces nécessaires :**

### **Majeur :**

- copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois (même si la personne dispose d'un acte détenu par le service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères)
- votre pièce d'identité : l'intéressé devra produire l'original d'une CNI ou d'un passeport
- un justificatif de résidence récent. Si l'intéressé est hébergé par un tiers, le justificatif sera accompagné d'une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- copies de tous les actes d'état civil qui devront faire l'objet d'une mention pour le changement de prénom :
  - \* acte de mariage,
  - \* acte de naissance des enfants,
  - \* acte de naissance du conjoint
- Copie du livret de famille si la personne en possède un, bien évidemment
- Intérêt légitime : la personne devra remettre à l'OEC les pièces permettant de justifier de son intérêt légitime au changement de prénom : ces pièces (pas cumulatives) peuvent être en lien :
  - \* avec son enfance : certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé, copie du livret de famille des parents, certificat de scolarité, copie de bulletins scolaires, copie de diplômes...
  - \* avec sa vie professionnelle : contrat de travail, attestations de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copie de courriels professionnels, bulletins de salaire
  - \* sa vie personnelle (familiale, amicale, loisirs) : attestations de proches (accompagnées d'une pièce d'identité), certificat d'inscription à une activité de loisirs
  - \* sa vie administrative : copie de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatifs de domicile.